

Image not found or type unknown



Nu propriete et abri de jardin

Par **herren chantal**, le **05/04/2018** à **13:38**

Bonjour,

J'ai construit un appartement sur la propriété de mes parents. Au décès de mon père ma mère en a l'usufruit moi la nue-propriété. Elle me demande de quitter les lieux pour louer l'appartement, cela elle a le droit, mais j'ai installé un avant-toit et un abri de jardin que j'ai réglés, la demande est à son nom, elle exige que tout reste en place. Ne puis-je pas emporter ce qui est démontable ?

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **09/04/2018** à **14:54**

Bonjour,

Vous pouvez emporter les installations d'agrément qui vous appartiennent, factures a l'appui, mais pourquoi pas les laisser si vous êtes sur votre propriété, que vous récupérez un jour...